BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

BULLETIN DE VERSEMENT
Plan d'Epargne Entreprise (PEE)

Tout bulletin incomplet ou erroné ne sera pas pris en compte

MON ENTREPRISE

N° client Entreprise BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises* : ⌊_____⌋ Raison sociale : _____

Dénomination commerciale : _____

MES COORDONNÉES

Nom* : _____ Prénom* : _____ Né(e) le* : ____/____/_____

N° de Sécurité Sociale* : ⌊_____⌋ Date d'entrée dans l'Entreprise* : ____/____/_____

Adresse* : _____

Code postal* : ⌊_____⌋ Ville* : _____ Pays* : _____

Tél. personnel : ⌊_____⌋ Tél. portable : ⌊_____⌋ Tél. prof. : ⌊_____⌋

e-mail : _____

Vous êtes* : ☐ Salarié de l'Entreprise ou Chef d'Entreprise « assimilé-salarié »
☐ Chef d'Entreprise non salarié/Entrepreneur Individuel (TNS) ☐ Conjoint collaborateur ou associé non salarié du Chef d'Entreprise

MON VERSEMENT AU SEIN DU PEE

**Gratuit, le service de versement volontaire par Carte Bancaire[1] est accessible via votre espace privé Personeo.
Simple et rapide, il vous permet d'effectuer en ligne vos versements volontaires ponctuels sur votre dispositif d'épargne salariale, 24h/24 et 7j/7.
Une fois connecté, cliquez sur Mes opérations>Versement >Effectuer un versement.**

La liste, les codes des supports de placement et les Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) des supports de placement sont disponibles sur votre espace sécurisé Personeo accessible depuis www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com.

ÉTAPE 1 : Je définis la périodicité, le montant et le mode de paiement de mon versement

Type de versement :
☐ mensuel ☐ trimestriel
☐ semestriel ☐ ponctuel

Montant :
☐ 100€ ☐ 200€ ☐ 300€ ☐ 400€
☐ 500€ ☐ Autre : _____ €

Modalité de paiement* :
☐ prélèvement automatique
☐ chèque à l'ordre de BNP Paribas SA

*Pour un versement d'un montant inférieur à 150 €, privilégiez le prélèvement automatique.

ÉTAPE 2 : Je répartis mon versement sur un ou plusieurs supports de placement

GESTION LIBRE	MONTANT
Code support : _____ Libellé : _____	_____ €
Code support : _____ Libellé : _____	_____ €
Code support : _____ Libellé : _____	_____ €
Code support : _____ Libellé : _____	_____ €
Code support : _____ Libellé : _____	_____ €
Code support : _____ Libellé : _____	_____ €
Total[2]	_____ €

[1] Si cette possibilité est prévue par la Convention d'ouverture de compte mise en place par votre entreprise.
[2] Votre total doit être égal au montant défini dans l'étape 1.

SIGNATURE

Je reconnais avoir pris connaissance, préalablement à mon versement, des modalités de gestion de mon épargne telles que figurant au sein du Règlement du PEE, des Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) des supports de placement sur lesquels j'affecte mon épargne, remis par mon entreprise et disponibles sur mon espace sécurisé Personeo accessible depuis le site www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com et des conditions générales de fonctionnement des versements volontaires, qui forment un tout indissociable avec le présent document. Pour le paiement par prélèvement automatique, j'autorise BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises à faire prélever auprès de l'établissement teneur de mon compte, les montants que j'affecte au titre de mes versements volontaires au Plan d'épargne. En cas de 1er versement par prélèvement automatique ou de versement par prélèvement automatique plus de 36 mois après le dernier prélèvement, je transmets à BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) comportant le BIC et l'IBAN du compte à prélever et le mandat de prélèvement dûment rempli et signé. Pour le paiement par chèque, je joins un chèque libellé à l'ordre de BNP Paribas SA (émis à partir du compte dont je suis titulaire). J'adhère à l'ensemble des dispositions.

☐ **Je souhaite m'abonner gratuitement au e-relevé. Je serai informé par e-mail de la mise à disposition d'un e-relevé sur mon espace privé Internet Personeo.**

Fait à _____, **le** ____/____/_____

Signature obligatoire

Les informations recueillies dans ce document seront utilisées pour la gestion interne de BNP Paribas, afin de satisfaire aux obligations légales et réglementaires ainsi que pour vous communiquer, par courrier électronique ou par téléphone, des informations relatives à nos produits et services. Elles pourront être communiquées à nos prestataires pour l'exécution de travaux effectués pour notre compte ou à toute société du groupe BNP Paribas en cas de regroupement de moyens. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi N°78-17du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, par courrier à BNP P E&RE – VVI – TSA 80007 - 93736 Bobigny Cedex 09.

*** LES CHAMPS MARQUÉS D'UN ASTÉRISQUE (*) SONT OBLIGATOIRES - MERCI DE REMPLIR CE BULLETIN EN LETTRES CAPITALES**

Document à retourner à BNP P E&RE – VVI – TSA 80007 - 93736 Bobigny Cedex 09

Studio BNP Paribas E&RE - 03-15-014 - 03-15-015 - BV PEE - juin 2015

BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

BULLETIN DE VERSEMENT
Plan d'Epargne Entreprise (PEE)

MODE D'EMPLOI

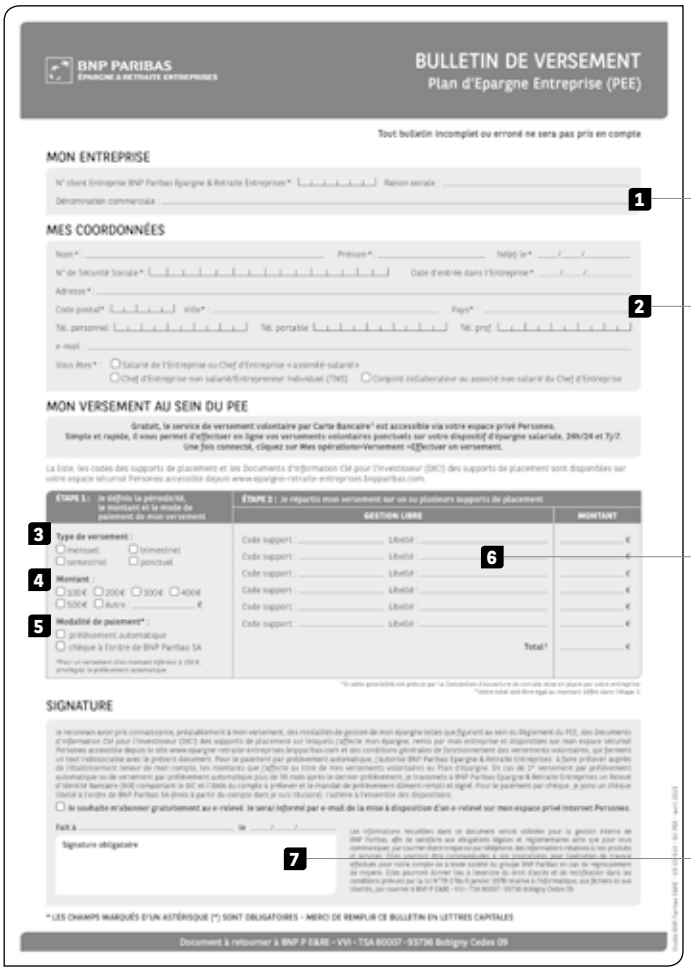
BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

BULLETIN DE VERSEMENT
Plan d'Epargne Entreprise (PEE)

Tout bulletin incomplet ou erroné ne sera pas pris en compte

MON ENTREPRISE

MES COORDONNÉES

MON VERSEMENT AU SEIN DU PEE

SIGNATURE

* LES CHAMPS MARQUÉS D'UN ASTÉRISQUE (*) SONT OBLIGATOIRES - MERCI DE REMPLIR CE BULLETIN EN LETTRES CAPITALES

Document à retourner à BNP P E&RE - VVI - TSA 80007 - 93736 Bobigny Cedex 09

1 Renseignez les informations concernant votre Entreprise. Vous pourrez retrouver le numéro Entreprise sur votre relevé de compte ou auprès de votre correspondant Entreprise.

2 Renseignez vos coordonnées personnelles.
Si vos coordonnées ont changé :
- renseignez les nouvelles sur le bulletin
- actualisez les sur : www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com, espace privé Salariés & Epargnants (Personeo), rubriques **Mes données > Coordonnées personnelles.**

3 Choisissez la périodicité de votre versement.

4 Définissez le montant de votre versement.

5 Choisissez la modalité de paiement qui vous convient.

6 Vous devez reporter les codes support et libellés du ou des FCPE / SICAV sur lesquel(s) vous souhaitez placer votre versement. La liste des supports de placement sélectionnés par votre Entreprise est disponible sur votre espace privé Personeo, rubriques **Mon épargne > Mes dispositifs.**

7
- Datez et signez le document.
- N'oubliez pas de joindre vos Relevé d'identité bancaire avec IBAN et BIC et mandat de prélèvement le cas échéant ou votre chèque selon la modalité de paiement choisie.
- Pour connaître les modalités d'envoi du document, lisez attentivement la rubrique **Comment communiquer vos versements ?**

COMMENT COMMUNIQUER VOS VERSEMENTS ?

Vous pouvez réaliser des versements sur votre dispositif d'épargne salariale par Internet et par courrier.

POUR LES VERSEMENTS PAR INTERNET (PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE OU PAR CARTE BANCAIRE) :

- **Rendez-vous sur votre espace privé Personeo depuis le site Internet www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com**
- Saisissez votre identifiant (indiqué notamment sur votre relevé de compte) et votre mot de passe* (qui vous a été envoyé par courrier).
- Rendez-vous sur :
  Mes opérations
  ↳ *Versement*
  ↳ ***Effectuer un versement*** et laissez-vous guider.

* Pour des raisons de sécurité, nous vous recommandons de modifier votre mot de passe lors de votre 1ère connexion.

POUR LES VERSEMENTS PAR COURRIER :

- Remplissez et signez votre bulletin de versement.
  - **Pour un versement par chèque**, joignez un chèque libellé à l'ordre de BNP Paribas SA.
  - **Pour un 1er versement par prélèvement sur votre compte bancaire ou pour un versement par prélèvement plus de 36 mois après le dernier prélèvement**, joignez un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) comportant les IBAN et BIC du compte à prélever et le mandat de prélèvement dûment rempli et signé.
- Envoyez le tout à :
  BNP P E&RE - VVI - TSA 80007
  93736 Bobigny Cedex 09

SIMPLE ET SÉCURISÉ, VOTRE VERSEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Effectuez votre versement ponctuel par carte bancaire et optez pour :

- la liberté de pouvoir effectuer vos versements 7j/7, 24h/24 sur votre espace privé Personeo ;
- la rapidité d'exécution de votre opération ;
- la sécurité de votre transaction, vos coordonnées bancaires restent confidentielles ;
- la gratuité de votre opération : pas de frais postaux.

Studio BNP Paribas E&RE - 03-15-014 - 03-15-015 - BV PEE - juin 2015

BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT DES VERSEMENTS VOLONTAIRES

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

1 - Modalités des prélèvements automatiques

Les versements volontaires seront prélevés sur le compte bancaire ou postal domicilié en France métropolitaine ou dans les DOM TOM.

- **Versements volontaires programmés par prélèvements automatiques :**
  Le bénéficiaire choisit la fréquence du versement (mensuel, trimestriel, semestriel), le montant du versement et la répartition du versement entre les supports. Les prélèvements mensuels ont lieu au début de chaque mois. Concernant les prélèvements trimestriels, le 1er prélèvement est effectué au début du mois suivant la mise en place de l'abonnement. Les prélèvements suivants sont réalisés tous les 3 mois (sauf modalités spécifiques mises en place pour certaines entreprises).

ET / OU

- **Versements volontaires ponctuels par prélèvement automatique :**
  - Le bénéficiaire choisit le montant du versement et la répartition du versement entre les supports.
    Le bénéficiaire doit veiller à l'approvisionnement de son compte pendant la période de prélèvement. Pour des raisons de sécurité, le montant unitaire d'un versement volontaire par prélèvement est limité à 15 000 euros (quinze mille euros).
  - Le versement sera investi à J+3 sur la valeur liquidative du ou des support(s) de placement (J étant la date de validation du versement ponctuel sur Personeo ou la date de réception du bulletin de versement). S'il s'agit du 1er versement par prélèvement ou si plus de 36 mois se sont écoulés depuis le dernier prélèvement, le versement volontaire sera investi sur la valeur liquidative à J+6.

Il appartient au bénéficiaire de veiller à ce que l'ensemble de ses versements volontaires (intéressement compris) ne dépassent pas :

- 25% de sa rémunération annuelle brute s'il est salarié,
- ou 25% des rémunérations perçues au titre des fonctions exercées dans l'Entreprise dont le montant est imposé à l'impôt sur le revenu (IR) dans la catégorie des traitements et salaires s'il est Chef d'Entreprise ou Mandataire Social,
- ou 25% de son revenu professionnel imposé à l'IR au titre de son activité sur l'année N-1 s'il est Chef d'Entreprise Individuelle ou Professionnel Libéral,
- ou 25% du PASS s'il est conjoint collaborateur ou conjoint associé, ou s'il est salarié dont le contrat de travail est suspendu, et qu'il n'a perçu aucune rémunération au titre de l'année de versement.

2 - Modifications des prélèvements

Pour le versement programmé, le bénéficiaire peut se rendre sur son espace privé Personeo accessible depuis le site Internet www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com. En cas de modification de ses coordonnées bancaires, le bénéficiaire devra obligatoirement faire parvenir à BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises un nouveau Relevé d'Identité Bancaire (RIB) avec IBAN et BIC.

3 - Arrêt de l'alimentation du Plan par prélèvements automatiques

Chaque bénéficiaire peut à tout moment arrêter ses versements volontaires programmés par prélèvements automatiques via le site Internet www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com (espace privé Personeo, rubriques **Mes opérations > Modifier mes versements programmés**) ou par courrier adressé à BNP P E&RE - VVI - TSA 80007 - 93736 Bobigny Cedex 09.

Afin d'être prise en compte, la demande d'arrêt devra impérativement parvenir à BNP Paribas E&RE - VVI au plus tard un mois avant le prochain prélèvement.

En cas d'arrêt des versements volontaires programmés par prélèvements automatiques, le bénéficiaire pourra néanmoins continuer à effectuer des versements volontaires ponctuels par prélèvements automatiques. Le bénéficiaire pourra reprendre ses versements volontaires programmés par prélèvements automatiques après une période d'arrêt, via Personeo ou un Bulletin de Versement. Si plus de 36 mois se sont écoulés depuis le dernier prélèvement, le bénéficiaire pourra reprendre ses versements volontaires programmés ou ponctuels par prélèvements automatiques en retournant un nouveau bulletin de versement, un mandat de prélèvement dûment remplis et signés accompagnés d'un RIB comportant l'IBAN + BIC du compte à prélever.

4 - Prélèvements impayés

Lorsque le prélèvement du bénéficiaire est rejeté par sa banque pour cause d'absence ou d'insuffisance de provision ou toute autre raison, BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises procède à l'annulation de l'investissement effectué pour le compte du bénéficiaire et lui adresse une lettre l'informant de la suspension des versements par prélèvements. Ce courrier informe également le bénéficiaire que dans l'éventualité où il souhaiterait reconduire ses versements, il devra remplir un nouveau bulletin de versement.

VERSEMENT PAR CHÈQUE

Pour être investi sur le(s) support(s) choisi(s), les capitaux correspondants au montant porté sur le chèque devront être constatés sur le compte de BNP Paribas SA au plus tard 3 jours avant la date de calcul de la valeur liquidative du ou des supports pour être investis sur cette valeur liquidative. A défaut, les versements seront traités à la valeur liquidative suivante. Le bénéficiaire doit veiller à l'approvisionnement de son compte. En cas de rejet du chèque pour cause d'absence ou d'insuffisance de provision ou toute autre raison, les frais liés à ce rejet seront à la charge du bénéficiaire.

Pour un versement d'un montant inférieur à 150€, privilégiez le paiement par prélèvement automatique ou par carte bancaire.

VERSEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Le salarié s'engage à être titulaire personnellement de la carte bancaire utilisée pour le versement. Celui-ci peut être refusé pour plusieurs raisons : si le plafond de dépenses autorisées est atteint ou bien si les données de la carte bancaire sont erronées, par exemple. Pour effectuer le paiement, il doit renseigner son adresse e-mail, le dispositif sur lequel il désire verser et le montant de la transaction.

Une fois cette étape validée, il sera redirigé vers le serveur Paybox system sur lequel la transaction sera effectuée. Ce serveur rappelle les règles de sécurité à respecter pour effectuer la transaction.

Après avoir renseigné les informations de sa carte bancaire et l'éventuelle donnée secrète convenue avec sa banque (date de naissance, mot de passe, code reçu par SMS ...), l'opération sera validée sous réserve de l'acceptation par sa banque de la transaction Paybox.

Le versement par carte bancaire sera investi à J+1 sur la valeur liquidative du ou des support(s) de placement (J étant la date de validation du versement par carte bancaire sur Personeo).

BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises est un Métier de BNP Paribas SA
BNP Paribas - S.A au capital de 2 491 915 350 euros
Siège social : 16, bd des Italiens - 75009 Paris
RCS Paris 662 042 449 - N° identifiant CE FR 76 662 042 449
www.bnpparibas.com

Studio BNP Paribas E&RE - 03-15-014 - 03-15-015 - BV PEE - juin 2015

BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

Mandat de prélèvements SEPA

Salariés & Epargnants

Le « mandat de prélèvements SEPA » est le document qui a remplacé l'autorisation de prélèvement.

En signant ce mandat, vous autorisez :

- BNP Paribas SA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte de vos versements volontaires,
- votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de BNP Paribas SA.

Merci de compléter, dater, signer ce mandat et de le retourner à l'adresse indiquée en bas du document.
N'oubliez pas d'y joindre un Relevé d'Identité Bancaire à votre nom.

DESIGNATION DU CRÉANCIER

CRÉANCIER
BNP Paribas SA
16 Boulevard des Italiens
75009 Paris
France

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA (ICS)
FR94ERE001228

INFORMATIONS DU DÉBITEUR (À REMPLIR PAR VOS SOINS EN LETTRES CAPITALES)

VOS COORDONNÉES

Dénomination sociale ou raison sociale de votre Entreprise* : _____

N° client BNP Paribas E&RE de votre Entreprise* : |_|_|_|_|_|_|

Nom et Prénom * : _____

Numéro de Compte (ou Numéro de Sécurité sociale sur 13 chiffres)* : _____

Adresse * : _____

Code postal et ville * : _____ Pays * : _____

VOTRE COMPTE À DEBITER

N° international d'identification du compte bancaire* (IBAN) :

|_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|

Code international d'identification de votre banque* (BIC) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Type de paiement : [X] paiement récurrent

IDENTIFICATION DU MANDAT (NE PAS REMPLIR)

Référence Unique du Mandat (RUM)** ZONE RÉSERVÉE À L'USAGE EXCLUSIF DE BNP PARIBAS SA :

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_